|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)**  **Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  | |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | **Addendum 2 au Document WTDC-17/21-F** |
|  | | **8 septembre 2017** |
|  | | **Original: arabe** |
| Etats arabes | | |
| propositions pour les travaux de la conférence | | |
|  | | |
|  | | |
| **Domaine prioritaire:**  – Résolutions et recommandations  **Résumé:**  Modification de la Résolution 2 concernant l’établissement de commissions d’études de l’UIT-D.  **Résultats attendus:**  –  **Références:**  – | | |

**MOD** ARB/21A2/1

RÉSOLUTION 2 (RÉV.BUENOS AIRES, 2017)

Etablissement de commissions d'études

(Doha, 2006; Hyderabad, 2010; Dubaï, 2014; Buenos Aires, 2017)

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017),

considérant

*a)* que le mandat de chaque commission d'études doit être clairement défini afin d'éviter tout double emploi entre les commissions d'études et d'autres groupes du Secteur du développement des télécommunications (UIT‑D) créés conformément au numéro 209A de la Convention de l'UIT et d'assurer la cohérence du programme de travail global du Secteur, conformément aux dispositions de l'article 16 de la Convention;

*b)* que, pour pouvoir s'acquitter des études qui sont confiées à l'UIT‑D, il y a lieu de créer des commissions d'études, comme cela est prévu dans l'article 17 de la Convention, pour traiter de questions de télécommunication précises axées sur les tâches qui sont prioritaires pour les pays en développement, compte tenu du plan et des buts stratégiques de l'UIT pour la période 2016-2019 et d'élaborer des textes pertinents sous forme de rapports, lignes directrices ou recommandations pour le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC);

*c)* la nécessité d'éviter, autant que possible, tout double emploi entre les études entreprises par l'UIT‑D et celles effectuées par les deux autres Secteurs de l'Union;

*d)* les résultats satisfaisants des études au titre des Questions adoptées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Dubaï, 2014) et confiées aux deux commissions d'études,

décide

1 de créer au sein du Secteur deux commissions d'études, auxquelles sont confiés une responsabilité et un mandat clairement établis, indiqués dans l'Annexe 1 de la présente Résolution;

2 que chaque commission d'études et les groupes de travail qui en relèvent, indiqués dans l’Annexe 2 de la présente Résolution, étudieront les Questions adoptées par la présente conférence et qui leur sont attribuées, comme indiqué dans l'Annexe 2 de la présente Résolution, ainsi que les Questions adoptées entre deux CMDT conformément aux dispositions de la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) de la présente Conférence;

3 que les Questions traitées par les commissions d'études et les programmes du BDT devront être directement liés, afin de mieux faire connaître ces programmes et les documents élaborés par ces commissions et d'en accroître l'utilisation, de telle sorte que les commissions d'études et les programmes du BDT tirent mutuellement parti de leurs activités, ressources et compétences;

4 que les commissions d'études devront s'appuyer sur les résultats pertinents obtenus par les deux autres Secteurs et le Secrétariat général;

5 que les commissions d'études peuvent également examiner, le cas échéant, d'autres documents de l'UIT en rapport avec leur mandat;

6 que chaque Question tiendra compte de tous les aspects relatifs au thème, aux objectifs, aux résultats attendus et aux plans d’action, conformément au programme correspondant;

7 que les commissions d'études seront gérées par les présidents et les vice-présidents dont les noms sont indiqués dans l'Annexe 3 de la présente Résolution.

Annexe 1 de la Résolution 2 (Rév.BUENOS AIRES, 2017)

Domaine de compétence des commissions d'études de l'UIT-D

# 1 Commission d'études 1

*Environnement propice* *au développement des télécommunications/TIC*

− Elaboration des politiques, des réglementations, des techniques et des stratégies nationales de télécommunication/TIC les mieux à même de permettre aux pays de tirer parti de l'élan imprimé par les télécommunications/TIC, ainsi que des infrastructures adaptées aux services large bande, de l'informatique en nuage, de la protection des consommateurs et des réseaux futurs, y compris la virtualisation des fonctions de réseau (NVF), en tant que moteur d'une croissance durable.

− Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux télécommunications/TIC nationales.

− Accessibilité des télécommunications/TIC dans les zones rurales et isolées.

− Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC.

− Besoins des pays en développement dans le domaine de la gestion du spectre, y compris la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre, en plus de toute future transition.

# 2 Commission d'études 2

**Utilisation de services et d'applications des TIC pour promouvoir les objectifs de développement durable, cybersécurité, télécommunications d'urgence et pour les opérations de secours, et adaptation aux effets des changements climatiques**

– Services et applications pris en charge par les télécommunications/TIC.

– Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC.

− Utilisation des télécommunications/TIC pour le suivi et l'atténuation des effets des changements climatiques dans les pays en développement et pour la planification préalable aux catastrophes naturelles, l'atténuation de leurs effets et les opérations de secours ainsi que l’exposition des personnes aux champs électromagnétiques, l’élimination en toute sécurité des déchets d’équipements électriques et électroniques, la lutte contre la contrefaçon de dispositifs de télécommunication/TIC et le traitement de ce problème, et la lutte contre le vol de dispositifs de télécommunication mobiles et la prévention des vols.

– Tests de conformité et d’interopérabilité.

Annexe 2 de la Résolution 2 (Rév.BUENOS AIRES, 2017)

Questions confiées par la Conférence mondiale de développement  
des télécommunications aux commissions d'études de l'UIT‑D et à leurs groupes de travail

# Commission d'études 1

Groupe de travail 1/1: Aspects techniques, réglementaires, économiques et politiques, y compris pour ce qui est des nouvelles technologies

– **Question 1/1:** Aspects politiques, réglementaires et techniques liés au passage des réseaux existants aux réseaux large bande dans les pays en développement, y compris les réseaux de prochaine génération, les réseaux futurs, y compris la virtualisation des fonctions de réseau (NFV), les services de télécommunication mobiles, les services over‑the-top (OTT) et la mise en oeuvre du protocole IPv6

– **Question 2/1:** Enjeux et perspectives pour les pays en développement en ce qui concerne l'accès aux nouvelles technologies: informatique en nuage, Internet des objets et mégadonnées

– **Question 3/1:** Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunication/TIC, y compris les réseaux de prochaine génération (NGN) et les services OTT

Groupe de travail 2/1: Télécommunications pour les zones rurales, radiodiffusion numérique de Terre, information du consommateur et accès

– **Question 4/1:** Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées

– **Question 5/1:** Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs

– **Question 7/1:** Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC

– **Question 8/1:** Etude des stratégies relatives à la radiodiffusion numérique de Terre et à la mise en oeuvre de nouveaux services

**Résolution 9:** Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique

# Commission d'études 2

Groupe de travail 1/2: Applications/services des TIC et cybersécurité

– **Question 1/2:** Créer des villes et des sociétés intelligentes: utilisation de services et d'applications des TIC intelligents pour un développement socio-économique durable

– **Question 2/2:** L'information et les télécommunications/TIC au service de la cybersanté

– **Question 3/2:** Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité

– **Question 4/2:** Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité

Groupe de travail 2/2: Changements climatiques et environnementaux, protection des télécommunications dans les situations d’urgence et lors des opérations de secours

– **Question 5/2:** Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification en prévision des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe

– **Question 6/2:** Les TIC et les changements climatiques, y compris les stratégies et les politiques relatives à l’exposition des personnes aux champs électromagnétiques

– **Question 8/2:** Formulation de stratégies, de politiques et de solutions pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC, lutte contre la contrefaçon de dispositifs de télécommunication/TIC et traitement de ce problème, et lutte contre le vol de dispositifs de télécommunication mobiles et prévention des vols

NOTE – La définition complète des Questions figure dans la Section 5 du Plan d'action de Buenos Aires.

Annexe 3 de la Résolution 2 (Rév.BUENOS AIRES, 2017)

Liste des présidents et vice-présidents

# Commission d'études 1

**Présidente**: Mme Roxanne McElvane (Etats-Unis d'Amérique)

**Vice-présidents:**

Mme Regina Fleur Assoumou-Bessou (République de Côte d'Ivoire)

M. Peter Ngwan Mbengie (République du Cameroun)

M. Victor Martinez (République du Paraguay)

Mme Claymir Carozza Rodriguez (République bolivarienne du Venezuela)

M. Wesam Al-Ramadeen (Royaume hachémite de Jordanie)

M. Ahmed Abdel Aziz Gad (République arabe d'Egypte)

M. Nguyen Quy Quyen (République socialiste du Viet Nam)

M. Yasuhiko Kawasumi (Japon)

M. Vadym Kaptur (Ukraine)

M. Almaz Tilenbaev (République Kirghize)

Mme Blanca González (Espagne)

# Commission d'études 2

**Président**: M. Ahmad Reza Sharafat (République islamique d'Iran)

**Vice-présidents:**

Mme Aminata Kaba-Camara (République de Guinée)

M. Christopher Kemei (République du Kenya)

Mme Celina Delgado (Nicaragua)

M. Nasser Al Marzouqi (Emirats arabe unis)

M. Nadir Ahmed Gaylani (République du Soudan)

Mme Ke Wang (République populaire de Chine)

M. Ananda Raj Khanal (République fédérale démocratique du Népal)

M. Evgeny Bondarenko (Fédération de Russie)

M. Henadz Asipovich (République de Bélarus)

M. Petko Kantchev (République de Bulgarie)

**Motifs:** Modifier la structure des commissions d’études de l’UIT-D afin d’améliorer l’efficacité et l’organisation des travaux des commissions d’études.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_